

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2024-2025

18 FÉVRIER 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

RELATIVE À LA RECONNAISSANCE FORMELLE PAR LA BELGIQUE ET PAR
L'UNION EUROPÉENNE DE L'ÉTAT DE PALESTINE

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

¹ Voir doc. 25 (2024-2025) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Stéphane Hazée, Mme Veronica Cremasco ..	3
---	---	---

I Amendement n°1 déposé par M. Stéphane Hazée, Mme Veronica Cremasco

Au point 4, ajouter trois tirets, *in fine*, formulés comme suit :

- de condamner la colonisation et la poursuite accélérée de celle-ci sous le gouvernement israélien actuel ;
- de rappeler que la colonisation est contraire au droit international, a toujours été dénoncée par la Belgique et constitue une entrave réelle à la création d'un Etat palestinien viable ;
- de poursuivre activement la mise en œuvre de la politique de différenciation vis-à-vis des colonies israéliennes.

Justification

La politique de colonisation participe à éloigner toujours davantage la perspective d'une solution à deux Etats, en visant à réduire le territoire palestinien à une peau de chagrin.

Il importe de condamner fermement cette politique et de faire pression sur le gouvernement pour qu'il respecte le droit international, notamment en interdisant l'importation des produits issus de colonies.